

PROJET DE MOBILISATION

APPEL À PROPOSITION DE PROJET

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET BALISES

SOMMAIRE

01.	CONTEXTE	3
01.1 /	L'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES) et la coopération au développement	3
01.2 /	Vision et Mission	3
01.2.1 /	Vision	3
01.2.2 /	Mission	4
02.	LE PROJET DE MOBILISATION	4
02.1 /	Définition	4
02.1.1 /	Durée	4
02.1.2 /	Financement	5
02.2 /	Le groupe cible	5
02.3 /	Intervenants	5
02.4 /	Exemple d'un projet de mobilisation	6
02.5 /	Contenu de la proposition	6
02.6 /	La procédure de sélection	6
02.7 /	Mise en œuvre et rapportage	7
02.8 /	Introduction d'une candidature	8
03.	CALENDRIER	8
04.	CONTACT	8

01. CONTEXTE

01.1 / L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES) ET LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur (EES) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), Belgique. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir les différents établissements de la FWB dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale.

En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en FWB une coordination globale.

Plus spécifiquement, elle coordonne également l'engagement des établissements en matière de coopération au développement.

En son sein, la Commission de la coopération au développement (CCD) constitue l'organe de préparation et d'exécution des décisions de l'ARES dans ce domaine de compétence. Concrètement, elle est chargée par cette dernière de la définition et de la mise en œuvre d'une politique commune de coopération au développement.

01.2 / VISION ET MISSION

01.2.1 / VISION

L'expertise commune des EES de la FWB impliqués dans le programme de coopération au développement de l'ARES est mobilisée, dans le cadre de partenariats équitables, pour soutenir leurs partenaires locaux dans leur rôle d'acteurs du développement durable.

Dans les pays partenaires comme en Belgique, les EES sont des acteurs majeurs du développement de leur pays et de leur région :

- » par l'enseignement qu'ils dispensent et les recherches qu'ils mènent, ils forment, identifient et valorisent le potentiel des ressources humaines et naturelles de leur pays et de leur région ;
- » les connaissances scientifiques et technologiques qu'ils produisent contribuent à l'émergence de solutions innovantes pour répondre aux problèmes écologiques et de société ; ils favorisent en particulier la création d'emplois durables et décents, la lutte contre la pauvreté et les inégalités ;
- » par la réflexion et l'ouverture qui les animent, les débats qu'ils encouragent, les échanges régionaux et internationaux qu'ils recherchent, ils constituent des acteurs de démocratie, de paix et de progrès.

01.2.2 / MISSION

Les EES impliqués dans le programme de coopération au développement de l'ARES développent collectivement des partenariats avec des EES des pays partenaires pour :

- » renforcer les activités de production de connaissances (recherche) et de transmission de connaissances (enseignement), ainsi que les fonctions qui les supportent (administration, accès/gestion des équipements et des ressources documentaires et informatiques, etc.) ;
- » développer des partenariats académiques durables et équitables ;
- » promouvoir des valeurs fondamentales telles que la liberté, le respect, la responsabilité et la solidarité ;
- » valoriser les nouvelles connaissances auprès des autres acteurs du développement.

En Belgique, les EES de la FWB impliqués dans le programme de coopération au développement de l'ARES sont engagés collectivement pour :

- » développer des synergies entre eux et avec les autres acteurs de la coopération belge au développement ;
- » participer à la sensibilisation des membres des EES de la FWB (y compris les étudiant·es) aux enjeux du développement durable, en particulier à la citoyenneté mondiale et solidaire.

L'instrument concerné par ces orientations stratégiques et balises (OSB) s'inscrit dans le cadre du Programme Quinquennal de coopération académique et scientifique 2022-2027 de l'ARES, financé par la Direction Générale de la coopération et de l'Aide Humanitaire du SPF Affaires Etrangères. Ce financement s'inscrit dans la politique de soutien aux acteurs de coopération indirecte du SPF AE (cf. <https://diplomatie.belgium.be/fr>).

02. LE PROJET DE MOBILISATION

02.1 / DÉFINITION

L'ARES entend offrir aux hautes écoles (HE) et écoles supérieures de arts (ESA) de la FWB la possibilité de mettre en place **un projet d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire sur leurs campus**.

Les projets mis en œuvre dans le cadre de cet appel **visent à sensibiliser et mettre en action des étudiant·es inscrit·es au sein d'une HE ou d'une ESA** autour de thématiques touchant au développement durable ou à la citoyenneté mondiale. Dans ce cadre, l'ARES suggère et encourage la participation d'ONG, d'associations, d'acteur·trices ressortissant·es d'un des pays partenaires de l'ARES ou membres de la diaspora, à collaborer au contenu et à la mise en œuvre des activités.

02.1.1 / DURÉE

Un appel est lancé par année académique. Le projet de mobilisation se déroule sur une année académique allant du 1^{er} septembre au 31 août de l'année académique X. Le projet se déroule entre la date de signature de la convention et le 31 août de l'année académique X, avec une durée de **1 an maximum**.

02. 1.2 / FINANCEMENT

Le montant maximum alloué à un projet de mobilisation est de **4 500 €**. Les normes financières de ce programme sont incluses dans un vade-mecum, téléchargeable [sur le site internet de l'ARES](#).

02.2 / LE GROUPE CIBLE

Le public visé **sont les membres du personnel des HE et ESA** qui souhaitent mettre en place **au sein de leur campus des activités de sensibilisation et de mise en action** sur les enjeux du développement durable et de la citoyenneté mondiale à destination de la communauté étudiante. Ces derniers peuvent associer au projet un **groupe d'étudiant-es**, en soutien à la réalisation du projet.

02.3 / INTERVENANTS

Les différents intervenants au cours du déroulement d'un projet de mobilisation sont :

- » **un-e professeur-e ou membre du personnel administratif responsable** : il-ou elle est issu-e d'une HE et/ou d'une ESA de la FWB et est chargé-e de la coordination du projet. Il-ou elle est l'interlocuteur-trice de l'ARES et le ou-la responsable du projet vis-à-vis de celle-ci, y compris dans ses aspects administratifs et financiers ;
- » **le cas échéant, plusieurs étudiant-es participant-es** : ils-ou elles sont régulièrement inscrit-es dans une HE ou une ESA de la FWB (partenaires du projet), du démarrage à la clôture du projet. Ils-ou elles sont associé-es structurellement à la conception et à la mise en œuvre du projet ;
- » **autres intervenants** : les propositions de projet peuvent impliquer différents partenaires, que ce soit dans la mise en œuvre du projet ou dans sa conception :
 - » **scientifique(s), membre(s) du personnel administratif ou, de manière générale, service(s) académique(s) ou administratif(s) dont celui de communication** – des EES de la FWB, spécialisé(s) ou non en coopération au développement ou en éducation au développement associé(s) structurellement à la conception et/ou à la mise en œuvre du projet ;
 - » **partenaire(s) non académique(s) : ONG universitaire(s) de coopération au développement**, institution(s) non académique(s) (ONG autres que les ONG universitaires de coopération au développement, pouvoirs publics, coopératives, secteur privé, etc.) associé(s) structurellement à la conception et à la mise en œuvre du projet ;
 - » **non-académiques associé-es** : membre(s) d'institution(s) non académique(s) chargé-e(s) ponctuellement de la réalisation de certaines activités menées dans le cadre du projet.
- » **la cellule de coopération/rerelations internationales** : les cellules de coopération **diffusent les appels** au sein de leur établissement, et apportent **un soutien à la rédaction de la candidature**, via notamment la fonction de **co-rédaction dans le formulaire de candidature**.

Elles gèrent et interviennent également **dans le processus de sélection, en validant chaque candidature** soumise par un-e membre du personnel de son établissement et en établissant un classement de celles-ci. Les cellules de coopération et « persons of contact » (POC) peuvent apporter un soutien variable au projet selon leur intégration dans le projet, notamment en termes de gestion financière, démarches administratives, etc.

02.4 / EXEMPLE D'UN PROJET DE MOBILISATION

L'ARES a financé une **semaine de sensibilisation** organisée par et pour les étudiant-es de la Haute École de la Province de Namur (HEPN) intitulée « Au nom de l'humanité, je... ». Pour la mise en œuvre de cette semaine d'ateliers, de conférences et d'événements festifs, les étudiant es ont impliqué des ONGs.

L'ARES a soutenu le projet « Ensemble sur le même banc » de la Haute École Francisco Ferrer (HEFF), consistant en la **mise en place d'une exposition itinérante** « Freinet, pédagogies actives au Nord et au Sud », basée sur un partenariat préexistant avec l'école « Celestin Freinet » de la ville de Dagana, dans le nord du Sénégal. Dans le cadre de cette exposition, ils ont invité des partenaires du Sénégal, actifs dans la promotion de ces pédagogies, et ont fait circuler les installations dans les différents implantations et filières d'enseignement de la haute école.

02.5 / CONTENU DE LA PROPOSITION

Le contenu de la proposition du projet de mobilisation doit correspondre aux objectifs du volet Éducation à la citoyenneté mondiale du programme de coopération 2022-2027 de l'ARES. Il doit en particulier tenir compte des aspects suivants :

- » le centre de gravité des activités proposées dans le cadre du projet de sensibilisation se situe sur les campus des EES de la FWB ;
- » le projet proposé doit être un projet événementiel ponctuel. Il ne s'agit donc pas de financer ou de cofinancer le fonctionnement et les programmes d'organisations sur toute une année, voire sur plusieurs années. Les campagnes de récolte de fonds ne sont pas éligibles ;
- » le projet vise à mobiliser et sensibiliser la communauté étudiante au développement durable et à la citoyenneté mondiale et solidaire ;
- » la dimension interdisciplinaire est encouragée dans le cadre de l'appel à propositions de projet.

02.6 / LA PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le dépôt de candidature se passe sur la plateforme en ligne GIRAF, via le lien mentionné dans le mail d'appel et sur le site de l'ARES. Un maximum de deux candidatures peut être déposé par établissement. Si le nombre de candidatures d'un même établissement est supérieur à deux, l'EES établit un classement des candidatures en interne et sélectionne les deux meilleures propositions qui seront soumises à l'ARES. Une fois les candidatures réceptionnées, l'ARES analyse la recevabilité des candidatures. Les candidatures recevables sont analysées par l'ARES et les membres du comité de sélection (le Bureau de la CCD) sur base des critères de sélection énoncés ci-dessous.

Le Bureau de la CCD se réunit afin d'effectuer la sélection des projets de mobilisation. La réunion est organisée au mois de juin de l'année X précédant le démarrage. Le projet de mobilisation peut démarrer à partir du mois de septembre de la même année X.

L'analyse des candidatures se fait en regard des critères de sélection suivants :

Pertinence

- » pertinence du projet en termes de mobilisation et de sensibilisation des étudiant-es au développement durable et à la citoyenneté mondiale et solidaire ;
- » développement d'un point de vue critique soutenu par des acteurs compétents (académiques, ONG, diaspora, etc.).

Qualité de la proposition

- » pertinence des activités envisagées et de l'approche pédagogique ;
- » caractère original du projet et des activités à mettre en œuvre ;
- » logique et cohérence de la proposition.

Modalités de mise en œuvre

- » si relevant, intégration des différents partenaires dans le projet (le cas échéant, implication d'étudiant-es, dimension interdisciplinaire, dimension interétablissements, complémentarités et synergies avec les partenaires, répartition des tâches, organisation du travail) ;
- » adéquation du budget au projet proposé.

À l'issue de cette réunion de sélection des projets de mobilisation, la CCD est amenée à valider la sélection. L'ARES se charge de communiquer les résultats aux groupes sélectionnés et non sélectionnés.

02.7 / MISE EN ŒUVRE ET RAPPORTAGE

- » Les projets de mobilisation sélectionnés feront l'objet d'une **convention** entre le professeur ou la professeure responsable, l'EES auquel se rattache cette personne, et l'ARES. Le versement de la première tranche de financement est conditionné à plusieurs étapes (signature de la convention par toutes les parties, identification d'un compte au sein de l'établissement de l'étudiant-e, envoi d'une déclaration de créance à l'ARES).
- » L'établissement doit mettre **à disposition un compte qui sera utilisé pour la gestion financière du projet de mobilisation**, et via lequel le budget du projet sera libéré par tranche. Le compte devra rester ouvert du démarrage jusqu'à la clôture du projet. La gestion budgétaire relative aux projets de mobilisation sélectionnés est décentralisée. Sur introduction d'une déclaration de créance, l'ARES peut avancer **70% du budget total. Le solde est versé à la fin du projet, sur remise d'un rapport financier comprenant l'ensemble des pièces justificatives.**
- » Le rapport d'activités du projet de mobilisation ainsi que l'ensemble des pièces justificatives relatives aux dépenses effectuées dans le cadre du projet devront être envoyés à l'ARES pour le **1^{er} octobre de l'année académique X+1 (suivant la fin du projet de mobilisation) au plus tard.**

02.8 / INTRODUCTION D'UNE CANDIDATURE

Les candidatures doivent être introduites via la plateforme en ligne GIRAF selon les dates précisées à la fin du document. Les candidat.es seront invités à remplir un formulaire en ligne.

Pour disposer du lien d'accès et des consignes pour l'introduction de la candidature merci de vous adresser à [la personne de contact](#) de votre établissement.

03. CALENDRIER

DATE	ACTION	RESPONSABLE
27 février 2023	Lancement de l'appel à projets de mobilisation	ARES
27 février - 14 mai 2023	Introduction des candidatures dans GIRAF	Candidat-es et cellules de coopération/relations internationales des EES
15 mai - 24 mai 2023	Validation des candidatures par les EES	Cellules de coopération/relations internationales des EES
25 mai - 9 juin 2023	Vérification de la recevabilité et analyse des candidatures	ARES
26 juin 2023	Proposition de sélection des projets	Bureau
26 juin 2023	Validation de la sélection des projets	CCD
4 juillet 2023	Information aux candidat-es sur les projets sélectionnés et non sélectionnés	ARES
1er septembre 2023 – 31 août 2024	Déroulement des projets	Les projets sélectionnés
1 ^{er} octobre 2024	Remise des rapports d'activités et financier à l'ARES	Les projets sélectionnés

04. CONTACT

Pour toute communication relative à cet appel, y compris l'introduction des candidatures à l'ARES, merci de vous adresser en priorité à la personne de contact au sein de votre établissement. Les coordonnées de ces [personnes de contact](#) sont disponibles sur le site web de l'ARES.